



La lettre de Sapois



N° 58

Sapois, le 11 juillet 2019

ALERTE SECHERESSE

Le Comité sécheresse qui s'est réuni ce lundi en Préfecture a décidé de limiter certains usages de l'eau. Dès maintenant des efforts sont demandés à tous les utilisateurs.

Par Arrêté Préfectoral il est désormais interdit de remplir les piscines à usage privé, supérieure à 1 M3,

De laver les véhicules sauf dans les stations professionnelles,

De laver les voiries et les trottoirs,

De nettoyer les terrasses et façades, sauf raison de salubrité publique,

D'arroser les pelouses et les espaces verts publics ou privés ainsi que les terrains de sport, d'arroser les jardins potagers entre 9 h et 20 h...

Seul un arrosage manuel ou par récupération des eaux de pluie (toiture) est autorisé. Il est également interdit de remplir les plans d'eaux, excepté pour les activités de type pisciculture.

Ces interdictions s'appliquent dès maintenant, qu'il s'agisse d'eau provenant du réseau d'alimentation public, de prélèvements dans les cours d'eau ou leur nappe, ou de puits ou forages personnels.

Par ailleurs nous vous rappelons que tous les feux en extérieur sont interdits.

Enfin nous vous informons que la fuite détectée sur la canalisation principale du réservoir de ménaurupt a été résorbée dès mardi après-midi par l'équipe technique municipale, sans perturbation pour les usagers. Bravo à eux pour leur efficacité.